



Laisser une trace, en créant des parcelles ou des jardins arborés, nécessite de préférer les essences fruitières locales.

MISSION DES PROJETS...

UN VERGER... POUR QUELLE UTILITÉ ?

Impact environnemental

Préserver les écosystèmes : augmenter la fertilité du sol et les réserves en eau, limiter l'érosion, limiter les pollutions des nappes, augmenter la diversité animale et végétale, améliorer l'intégration paysagère de certains bâtiments (agricole, industriel ou artisanal).

Impact social

Maintenir la richesse du cadre de vie et préserver une partie de l'identité normande.

Impact économique

Maintenir une certaine agriculture (diversifiée et de qualité), favoriser certaines productions (bois de chauffage, élevage, fruits) et faire fonctionner l'économie locale.

et bien sûr... obtenir sa propre récolte !

PIÈCES A FOURNIR

Contact : service Aménagement et Habitat
- 02 32 53 50 03

- ◆ **un dossier de présentation du projet**
 - Objet et justification du projet pour le territoire de la Cape et pour le porteur de projet,
 - Description détaillée du projet,
 - Descriptif détaillé des matériaux et moyens à mettre en œuvre,
 - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000, extrait cadastral et extrait du PLU ou POS,
 - Plan de plantation,
 - Devis détaillés (au minimum deux, justifiant d'une mise en concurrence des entreprises avec liste des essences),
 - Date envisagée de réalisation de l'opération,
 - Autorisation écrite du propriétaire ou attestation de propriété.
- ◆ **le dossier de demande de subventions est à retirer sur le site internet ou au siège de la Cape.**

LA DEMANDE DE SUBVENTION

- ◆ Le dossier de la Cape dûment complété, ainsi que les fiches d'attestations signées.
- ◆ La Charte d'engagement auprès de la Cape, datée et signée.
- ◆ La ou les copie(s) des attributions d'éventuelles subventions d'autres partenaires.

LES VARIÉTÉS RECEVABLES

- ◆ **Pommiers**
Les essences locales à couteau et à cidre.
 - ◆ **Poiriers**
Les essences locales à couteau, à cuire, à eau de vie et à poiré.
 - ◆ **Pruniers**
 - ◆ **Cerisiers**
- Liste complète sur le site internet.

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

12, rue de la Mare à Jouy
27120 DOUAINS

www.cape27.fr



Aides financières

Plantation de vergers

2015
2016

cape27.fr

la Cape

Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure



Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine naturel de son territoire...

INTÉRÊTS ET CRITÈRES D'ADMISSION DES PROJETS...

LA DISPARITION DES VERGERS D'AUTREFOIS

Les prés-vergers étaient utilisés à la fois pour le pâturage bovin et pour la production de fruits d'intérêt agricole : pommes à cidre, cerises pour le noyau de Vernon, vignes à Ménilles...

Depuis 1950, l'urbanisation et la mécanisation de l'agriculture se font principalement au détriment de ces espaces. Pourtant le verger traditionnel de hautes tiges a un grand intérêt paysager, culturel, social et écologique.

Les prairies et vieux arbres par exemple constituent un milieu très riche en insectes et oiseaux dont certains sont menacés : chouette chevêche, moineau friquet...

Au titre du dispositif d'aide à la mise en valeur du petit patrimoine naturel local, la Cape propose des aides à la plantation de vergers.

variétés anciennes



...les particuliers, associations, agriculteurs et collectivités peuvent bénéficier d'une aide à la plantation de vergers.



QUELLES AIDES ?

-20 % des travaux de plantation (H.T.)
Montant maximum de l'aide :
3000 € par an et par porteur de projet.

Attention ! Les travaux ne devront pas débuter avant l'accord des subventions

Quelques critères à respecter

- Être visible extérieurement, pour les habitants et les touristes du territoire,
- Planter ou restaurer dans le respect de l'écologie et du paysage local,
- Avoir un intérêt paysager collectif,
- Être sur un itinéraire touristique,
- Le projet devra compter un minimum de 10 arbres sur l'unité foncière.



NATURE DES PLANTATIONS

Caractéristiques techniques

- Protéger les plants : tuteurage, protection contre les animaux,
- Vérifier la non-existence de réseaux enterrés avant plantation,
- Respecter les distances légales de plantation en limite de propriété,
- Choisir des espèces locales, des essences fruitières traditionnelles et de variété ancienne bien adaptées au climat et au sol.

Cette liste n'est pas exhaustive et les projets ne pourront probablement pas répondre à l'ensemble de ces critères définis, mais ils seront étudiés de manière globale au cas par cas et en fonction de leur intérêt communautaire.